



Numéro 29 le 25/11/2024

« Nous n'avons pas Vocation à faire des Economies » volet 2

Voilà ce qu'a affirmé la Direction tout au long de l'année. Et pourtant!

En effet sur le premier semestre 2024, la CEPAC a collecté 200 Millions d'euros d'excédents sur l'épargne de bilan! Nous avons déjà un résultat Net à 90 millions d'euros! Nous dégageons un PNB à 353 Millions d'euros! Et un atterrissage final prévu d'environ 700 Millions d'euros! Et on ne s'attarde pas sur la maîtrise des frais de gestion et du coût du risque. Et tout cela grâce à l'ensemble des Collaborateurs Alors nous sommes d'accord (pour une fois) nous n'avons pas vocation à faire des économies ; et encore moins sur la part variable de nos rémunérations.

Et pourtant ... cette partie importante de la rémunération des conseillers est en berne cette année. Elle suit une évolution défavorable depuis 2022 mais cette année nous atteignons un niveau au plus bas avec de nouveaux critères et cela en grande partie à cause du crédit immobilier en forte baisse les 6 premiers mois de l'année.

> 37 Agences aujourd'hui soit plus de 15% du réseau n'atteignent pas encore le critère cœur de métier avec le mensuel d'octobre et voient tous les efforts de l'année non récompensés. Par conséquent, la part variable moyenne des agences ne dépasse pas les 6 points (moyenne de 5,73) soit à peine la moitié du maximum possible.

Et pourtant ... nous avons soulevé ce point chaque mois en CSE depuis juin ; la réponse a été toujours la même : « nous procéderons à des ajustements à la fin de l'année », la Direction a considéré qu'il n'y avait aucun sens à modifier des critères définis fin d'année dernière.

Aujourd'hui nous y sommes à cette fin d'année mais toujours pas d'ajustements en vue ?!

Et pourtant ... cela permettrait de rassurer et de redynamiser le réseau mais surtout de donner une perspective aux collaborateurs démotivés pour une année 2025 qui promet d'être au moins aussi exigeante au plan commercial.

C'est pour cela que nous maintenons nos revendications :

- Annulation du critère cœur de métier qui permettra au moins à tous les commerciaux d'avoir un minimum de PV
- Suppression des critères de malus qui peuvent enlever jusqu'à 2 points de PV.
- Baisse de 30% de l'objectif de crédit immobilier et de tous les items qui en découlent.

Le bureau Syndical

Agir pour Construire...Ensemble!









Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM:	
AFFECTATION :	ES: REGION
CLASSIFICATION:	EMPLOI:
SOCIETAIRE: OUI NON	(Barrez la mention inutile)
DATE DE NAISSANCE :/_	/ E-MAIL PERSO:
MOBILE PERSO :	MOBILE PRO :
ADRESSE :	
VILLE:	C.P. :
Date	Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL	Paiement par prélèvement : (joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)
A	96€	32,30€	9,60€	, , , ,
В	102 €	34,00€	10.20€	Cocher la case de votre choix :
С	108 €	36,72€	10,80€	
D	120 €	39,10€	12,00€	Mensuel (10 Prélèvements sur
E	132 €	42,16€	13,20€	la base d'une année pleine)
F	150 €	44,88€	15,00€	
G	168€	51,00€	16,80€	Annuel 🔲 (fin mai)
Н	186€	57,80€	18,60€	, ,
I	204 €	63,92€	20,40€	
J	222 €	71,40€	22,20€	
K	240 €	74,80€	24,00€	
RETRAITES	50% derniè	re cotisation		_

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA					
Référence unique du mandat	CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC					
	andat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B)					
votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de						
	e dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,					
Veuillez compléter les champs marqués *						
Votre Nom	*1					
	Nom / Prénoms du débiteur					
Votre adresse	*2					
	Numéro et nom de la rue					
*	3					
•1	Code Postal Ville					
	*4					
	Pays					
Les coordonnées *	FR 76 1131 5000 0104					
de votre compte	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)					
	C E P A F R P P 1 3 1					
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)					
Nom du créancier	*Syndicat Unifié/UNSA7					
	Nom du créancier					
ICS						
	Identifiant créancier SEPA 8					
	*9 Boulevard Louvain9					
	Numéro et nom de la rue					
*	1 3 0 0 8 *Marseille10					
	Code Postal Ville					
	*France11					
T 1 D 1 .	Pays					
Type de Paiement	* Paiement mensuel Paiement annuel 12					
Signé à	*2					
Signature(s)	Lieu Date *Veuillez signer ici					
Signature(3)	vedinez signer ici					
Note : Vos droits concernant le pré	sent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque					
Ol						
Observations :						

- La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères